

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 27 novembre 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017**

**2017 DPE 59** Subvention (2.000 euros) pour le projet « Promotion du droit à l'eau à Paris et en France » à l'association France Libertés - Fondation Danielle Mitterrand.

**Mme Célia BLAUDEL, rapporteure**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du 7 novembre 2017, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'autoriser le versement d'une subvention de 2.000 euros à France Libertés – Fondation Danielle Mitterrand pour l'organisation du projet « Promotion du droit à l'eau à Paris et en France » ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUDEL au nom de la 3e commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire est autorisée à procéder au versement d'une subvention de 2.000 euros à l'association France Libertés – Fondation Danielle Mitterrand pour l'organisation du projet « Promotion du droit à l'eau à Paris et en France ».

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 67-6743 de la section de fonctionnement du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris de l'exercice 2017, pour un montant de 2.000 euros.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**